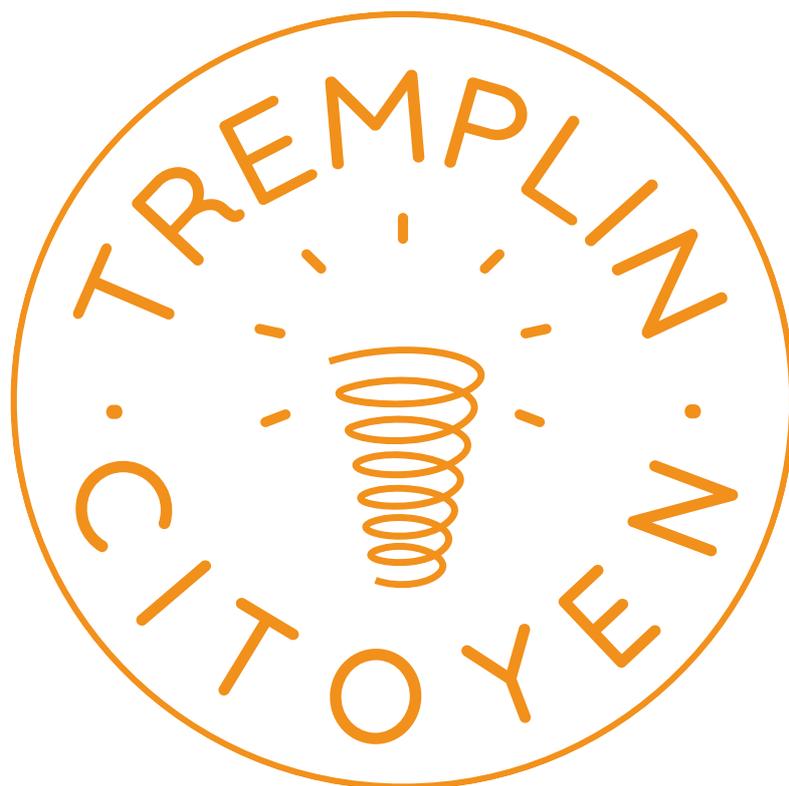




— TERRE D'AVENIRS —



**Donnez du ressort
à vos projets !**

Dossier de candidature

400€ ↔ 40h d'engagement citoyen

www.tremplin-citoyen.essonne.fr

Jeune, autonome et responsable !

Le Conseil départemental de l'Essonne a construit sa nouvelle politique jeunesse « Tremplin citoyen » en s'appuyant sur une grande consultation, #MaParole.

Nous souhaitons répondre à vos projets d'autonomie (études, santé, mobilité, logement) et de valorisation que vous avez exprimés, en vous proposant de bénéficier d'une aide de 400 euros en échange d'un engagement citoyen de votre choix.

Aussi, Tremplin citoyen évolue. Dorénavant, vous pouvez dès 16 ans, et toujours jusqu'à 25 ans, bénéficier de deux aides de 400 € chacune, afin de financer vos projets personnels, le tout en contrepartie d'un engagement citoyen.

Au cours de l'année 2018, de nouveaux dispositifs ont été mis en place pour compléter cette politique jeunesse. Parce que bien s'informer, c'est déjà démarrer du bon pas. Le Conseil départemental a créé un réseau des jeunes ambassadeurs, un prix citoyen et a élaboré le « guide des démarches », un guide pratique qui servira de ressources aux professionnels du territoire qui vous accompagnent au quotidien.

Le prix citoyen, remis en novembre 2018 pour la 1^{ère} fois, a récompensé des projets de jeunes sur le harcèlement scolaire. Il est important de vous donner la parole, car vous êtes les premiers concernés et savez passer les messages.

À très bientôt !



Sophie Rigault
Vice-présidente déléguée
à la jeunesse, aux sports
et à la vie associative



François Durovray
Président
du Département
de l'Essonne

À LIRE ATTENTIVEMENT

Les critères de recevabilité de votre dossier de candidature

Au préalable, vous devez :

- > être âgé de 16 à 25 ans révolus,
- > justifier de votre domicile en Essonne depuis plus de 6 mois,
- > avoir un compte bancaire ou postal (pas de livret A) à votre nom et à votre adresse actuelle
- > présenter un projet d'autonomie en lien avec les études, la mobilité, le logement ou la santé,
- > selon la thématique choisie, avoir sollicité toutes les aides légales en lien avec la thématique du projet d'autonomie présenté (CAF, CROUS, PROCILIA, FSL, comité d'entreprise, etc.).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

La réalisation d'un engagement citoyen

- > Justifier de 40h ou de 35h, si vous avez obtenu le certificat Prévention Secours Civique, niveau 1 (PSC1, valable 3 ans), d'engagement citoyen au sein d'associations ou de collectivités essonniennes,
- > Si vous êtes déjà engagé dans une action citoyenne OU si vous réalisez votre engagement citoyen avant de déposer votre dossier : complétez et envoyez votre dossier de candidature en y joignant une attestation de votre engagement citoyen. L'engagement devra être réalisé dans l'année du dépôt de dossier ou l'année précédente.
- > Si vous n'avez pas réalisé votre engagement citoyen avant votre dépôt de dossier : une fois votre dossier accepté et notifié par le Conseil départemental, vous aurez 4 mois pour effectuer votre engagement citoyen. Pour trouver des associations et des collectivités qui proposent des offres, n'hésitez pas à consulter la plateforme de l'engagement grâce au lien suivant <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/plateforme-de-lengagement-citoyen/>.

Une aide pour quels projets ?

Le volet aide financière du Tremplin citoyen permettra de financer :

- > **les études et la formation** : les frais d'inscription auprès des lycées, des établissements d'enseignement supérieur, les centres d'apprentissage, les formations qualifiantes, les fournitures spécifiques et/ou spécialisées nécessaires à la scolarité et/ou à la formation, le BAFA ;
- > **la santé** : le coût de la protection sociale étudiante de base et/ou complémentaire ou des frais de santé non remboursés ou peu remboursés par les organismes de protection sociale (optique, dentaire...);
- > **la mobilité** : une partie du permis de conduire, de la carte Navigo, de la carte Imagin'R, Scol'R, Optile ;
- > **le logement** : des frais liés à l'emménagement et à l'installation dans un premier logement autonome (caution, achat de mobilier et d'électroménager, ouverture des compteurs électriques, etc.), loyer logement étudiant.

L'élaboration et le dépôt de votre dossier

Après avoir vérifié que vous remplissez les critères de recevabilité (voir ci-dessus), envoyez votre dossier de candidature en :

- > le complétant de la manière la plus précise et lisible possible,
- > en joignant les pièces justificatives relatives à votre projet.

Pour valider votre dossier, le Département tiendra compte tout particulièrement de la présentation et de l'explication des démarches que vous aurez entreprises dans l'élaboration de votre projet d'autonomie. Votre engagement citoyen pourra être réalisé ultérieurement, après l'acceptation de votre dossier.

L'aide Tremplin citoyen vous sera versée après :

- > la validation de votre dossier,
- > la réalisation de votre engagement citoyen.

L'aide Tremplin citoyen finance votre projet jusqu'à 90 % du montant, dans la limite de 440 euros.

Vous devrez ensuite justifier l'utilisation de cette aide, **dans le mois qui suit la réalisation de votre projet.**

Si vous avez déjà pris contact avec une structure jeunesse pour vous aider à remplir ce dossier, merci d'indiquer ses coordonnées :

Coordonnées de la structure ou de la (des) personne(s) qui vous ont accompagné (BIJ, PIJ, service jeunesse, club de prévention...) :

Nom de la structure :

Nom de la personne vous ayant accompagné :

Adresse :

Téléphone :

Envoyez votre dossier par courrier postal à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Essonne

M. Le Président

Service jeunesse - Tremplin Citoyen « Aide financière »

Boulevard de France

ÉVRY-COURCOURONNES

91012 Évry CEDEX

VOTRE CANDIDATURE

À remplir lisiblement

Vous êtes *

un garçon une fille

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à :

Adresse postale :

Code postal :

--	--	--	--	--	--

 Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre situation familiale

célibataire vie maritale marié(e)

Votre situation sociale

Vos conditions de logement

autonome parents tuteur légal foyer autre :

Si vous habitez chez vos parents ou tuteur légal, situation professionnelle :

Père : Mère :

Tuteur légal :

Catégorie socio-professionnelle des parents ou du tuteur légal :

agriculteur exploitant artisan - commerçant - chef d'entreprise
 cadre et profession intellectuelle supérieure profession intermédiaire
 employé ouvrier autre

Votre situation scolaire *

lycéen-ne étudiant-e autre :

Niveau d'études :

Établissement scolaire fréquenté :

* (mentions obligatoires)

VOTRE PROJET D'AUTONOMIE *

Avez-vous déjà déposé un dossier d'aide financière Tremplin citoyen ?

Entre 16 et 20 ans oui non

Entre 21 et 25 ans oui non

Il concerne une aide pour financer (cochez 1 seule case) :

des études la santé la mobilité le logement

Attention, l'aide Tremplin citoyen finance votre projet jusqu'à 90 % du montant (si le montant du projet est inférieur à 440€, vous pourrez le compléter par une 2nde thématique), dans la limite de 440€.

Inscrivez les montants liés à la ou les thématiques que vous avez choisies (2 maximum) :

Votre projet ÉTUDES

- Frais de scolarité (enseignement supérieur, lycées,...) €
- Frais liés à votre apprentissage €
- Frais liés à votre formation qualifiante €
- Achat de matériel et équipement pédagogique €
- BAFA €
- Autre : €

Votre projet SANTÉ

- Protection sociale de base €
- Mutuelle €
- Frais de santé non ou peu remboursés €
- Autre : €

Votre projet MOBILITÉ

- Permis de conduire €
- Carte Navigo €
- Carte Imagine'R €
- Autre : €

Votre projet LOGEMENT (premier logement autonome)

- Caution €
- Achat de meubles €
- Achat d'électroménager €
- Charges locatives (eau, électricité, chauffage, assurances...) €
- Loyer logement étudiant €
- Autre : €

Comment comptez-vous financer votre projet ?

- Apport personnel €
- Emploi saisonnier €
- Soutien financier familial €
- Autre : €

Selon la thématique choisie, quelles aides avez-vous déjà demandées ?

- Subvention CAF €
- Participation du CROUS €
- Soutien comité d'entreprise des parents ou tuteur légal €
- Dispositif Procilia pour l'accès au logement €
- Aide départementale €
- Aide communale €
- Autre : €

* mentions obligatoires

Pièces à joindre à votre dossier (photocopies des documents à joindre obligatoirement)

- > 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident ou copie du titre de séjour, etc.)
- > 1 justificatif de domicile en Essonne de plus de 6 mois
- > Le ou les justificatif(s) des dépenses liées au projet (devis ou factures)
- > 1 relevé d'identité bancaire ou postale (pas de livret A) à votre nom et à votre adresse actuelle

Le signataire déclare avoir pris connaissance des obligations liées au dépôt de demande d'aide financière Tremplin Citoyen. Le règlement intérieur est disponible sur le site [essonne.fr](http://www.essonne.fr), rubrique jeunesse, onglet Tremplin Citoyen, volet aide financière.

Fait à : Le : / /

Signature (pour les mineurs, signature des parents ou tuteur légal)

En qualité de responsable de traitement, le Conseil Départemental de l'Essonne traite vos données personnelles dans le cadre du traitement des dossiers de candidatures du dispositif jeunesse « Aide financière » du Tremplin citoyen. Conformément au chapitre III du RGPD et à la section 2 du chapitre V de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez de droits concernant la gestion de vos données.

Pour en savoir plus, le Département vous invite à consulter les mentions d'information sur la protection des données figurant dans le règlement intérieur du dispositif Aide financière du Tremplin citoyen via le lien suivant

<http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/jeunesse-tremplin-citoyen/le-dispositif-tremplin-citoyen/>
(en bas de la page)

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur

Acceptez-vous que vos données personnelles facultatives relatives à votre situation familiale et sociale soient traitées par la Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse et de la vie associative du Conseil départemental de l'Essonne pour la réalisation de statistiques en vue d'évaluer le dispositif ?

oui

non